



Plan d'action d'entretien des espaces communaux :

TEMOIGNAGE

Bernard Lemoine hydrogéologue au Conseil Général de l'Orne
Chef de service de la ressource en eau
Responsable de l'assistance technique et administrative du syndicat départemental de l'eau.

Témoignage

Aujourd'hui, une trentaine de communes s'est engagée dans la charte et d'autres viennent spontanément. La préservation de l'eau potable est l'une des motivations des communes qui ont rejoint la charte : elles veulent savoir si leurs pratiques sont bien mais elles sont également à la recherche d'une reconnaissance officielle. Nous avons obtenu des résultats mais cela n'a pas été simple car nous ne sommes pas toujours écoutés par les élus. Par exemple, certaines collectivités disent qu'elles sont d'accord sur le principe et qu'elles ont déjà mis en place ces recommandations ; pourtant, quand on va voir leur pratiques, nous constatons qu'elles ne sont pas toujours au point.

Le fait d'adhérer à la charte est financièrement intéressant pour la commune la 1ère année : les 3 Conseils Généraux et les Agences de l'Eau apportent une aide financière importante. Par exemple, pour une commune de 2000 habitants, le niveau 1 représente un coût de 1500 €. Ce qui est dérisoire en comparaison des différentes amendes encourues si l'on ne respecte pas la réglementation. Détenir des produits interdits est passible de 30 000 € d'amende et de 6 mois de prison ; une élimination non conforme des bidons équivaut à 75 000 € d'amende et 2 ans de prison. Il est très important que les élus prennent conscience des risques encourus pour le non-respect de la réglementation.

Je vais vous présenter quelques dysfonctionnements. Les principales causes ont pour origine les particuliers, les activités agricoles mais également l'entretien des espaces publics. La particularité de l'Orne est d'être coupée en deux d'un point de vue hydrogéologique : le massif armoricain à l'Ouest et le bassin parisien à l'Est. Sur le massif armoricain, le prélèvement d'eau se fait directement dans la rivière d'où des risques de contamination très présents.

Quelques photos de dysfonctionnement :



Désherbage à côté d'un pont en prise d'eau en rivière



Traitement fossé ou bords de ruisseau



Traitement dupont par la collectivité en bordure de rivière ; les agents sont sans gant, sans protection



Traitement du caniveau à côté de la rivière

L'engagement du Conseil Général de l'Orne

Au départ, le Conseil Général de l'Orne n'a pas intégré la démarche mais a été relayé par le Syndicat Départemental de l'Eau a pris le relais. Au bout de quelques temps, le Conseil Général s'est quand même impliqué en axant son soutien sur la communication. La direction de la communication a pris en compte l'importance de l'information et a accepté le rôle de pilote pour mettre en œuvre les différents documents. Elle a réalisé une information particulière auprès de tous les élus et mis des articles régulièrement dans le magazine de l'Orne. Elle a également réalisé des plaquettes, géré leur impression et leur distribution. La Direction de la communication a également contribué à la mise en forme et la conception du label de la charte et à la journée d'information et de démonstration sur les matériels utilisés pour les méthodes alternatives.

Ensuite, d'autres services se sont impliqués. Ainsi auprès des agences routières du département, une réunion d'information a été réalisée. Pour l'appel d'offre des produits phytosanitaires utilisés en 2007, 1 seul prestataire a été retenu et pour 2008, l'engagement a été pris :

- de réduire de 60% l'utilisation des produits phytosanitaires
- de ne plus traiter au pied des panneaux avec installation de socles en béton
- de réfléchir à la mise en œuvre de méthodes alternatives pour traiter les glissières

Une information a été faite auprès du service des espaces verts du Département. Ils ont participé à la journée d'information et de démonstration de matériels de méthodes alternatives à Briouze et l'engagement a été pris de :

- sensibiliser les utilisateurs pour se protéger (il reste des progrès à faire, notamment sur le délai de rentrée qui est inexistant)
- faire un local de stockage des produits (réglementaire)

Pour 2008 ou 2009, les objectifs sont :

- Engager d'autres collectivités dans la phase 1 de la Charte et convaincre celles qui ne le sont pas encore
- Inciter les collectivités labellisées en phase 1 à passer à la phase 2 de la charte
- Convaincre le Conseil Général de l'Orne de se labelliser

Les résultats :

17 communes ont signé la charte, 4 ont reporté leur décision, 2 ont refusé et 8 n'ont pas répondu. Aujourd'hui, 6 communes sont labellisées.

L'intervenant est la FREDON qui se déplace dans la commune pour la formation. Les Financement au niveau de la phase 1 auprès des 30 communes se décomposent comme suit :

Agences de l'Eau (50% pour Seine-Normandie ; 35% pour Loire-Bretagne) et SDE 61 (25 %).

Les communes qui ont été prioritairement ciblées sont celles qui ont des prises d'eau en rivière et celles qui ont des périmètres de protection AEP : ces dernières passent en phase 3 directement.

La mise en ligne des actions et de la charte sur le site internet du Conseil Général a pour objectif de faire connaître cette action et nous avons eu de nombreuses demandes :

SAGE de l'Orne, la FD CUMA 61, des Conseils Généraux (Mayenne et Rhône), des communes comme Bordeaux (33) et Nantes (44), des Communautés de Communes, les voies navigables de France à Lyon (69)...